

APPLE COUPE LE SON

LE 16 SEPTEMBRE 2011 CLAIRE BERTHELEMY

Apple ne veut partager ni sa musique ni ses films. OWNI révèle que la firme attaque encore un décret devant le Conseil d'État pour mieux fermer ses fichiers et augmenter ses bénéfices.

De sources juridiques, OWNI a obtenu confirmation que le groupe Apple attaquait devant le Conseil d'État un décret¹ mettant fin aux Mesures techniques de protection, appelées MTP par les professionnels². **Ce texte du 10 novembre 2010** oblige ainsi les industriels du web à rendre leurs fichiers et leurs logiciels compatibles les uns avec les autres, en particulier dans le domaine de la musique et des vidéos. Une mesure qui contraint Apple à déverrouiller ses produits iTunes.

Bataille juridique au Conseil d'État

Apple a donc déclenché une guerre de position devant le Conseil d'État contre la **Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet** (Hadopi), c'est-à-dire l'instance chargée de faire appliquer les différents décrets. Déjà, ce mercredi 14 septembre, neuf juges du Conseil d'État délibéraient sur **une précédente requête d'Apple** et de sa filiale luxembourgeoise iTunes. Dans ce cas, François Molinié, l'avocat de la firme, demandait l'annulation du décret organisant les attributions mêmes de la Hadopi³.



Au cours de la séance à laquelle nous avons assisté, le rapporteur public a demandé un rejet des demandes de l'industriel⁴. Mais le texte attaqué, fixant les statuts de la Hadopi, n'aborde pas les questions de fond sur les Mesures Techniques de Protection.

Pour conserver iTunes et son modèle verrouillé, Apple est prêt à tout. OWNI a contacté la direction de la communication d'Apple pour interroger des responsables de la firme quant aux motifs de cet acharnement juridique. Pour toute réponse, nos interlocuteurs nous ont demandé de leur adresser une copie de notre article.

Interopérabilité versus verrouillage

La peur d'Apple avec Hadopi tient en quelques lettres : l'interopérabilité. Autrement dit la possibilité de lire un même fichier sur tous les supports imaginables. Ce qui n'est pas le cas actuellement avec certains de leurs fichiers circulants. Jusqu'en 2009, tous les MP3 achetés sur l'iTunes Store, la boutique en ligne d'Apple, possédaient des MTP maison. Le verrouillage des produits, marque de fabrique de la pomme, est un véritable outil de gestion de son écosystème : la synchronisation d'un iPod – porte d'entrée des consommateurs dans le système Apple – n'est envisageable qu'avec iTunes. Idem pour l'ajout de morceaux ou vidéos sur l'iPhone. Qui possède l'un de ces produits doit se contenter de le faire fonctionner avec le logiciel made by Apple.

Les démarches devant le Conseil d'État contre les différents décrets visent avant tout à

préserver ses bénéfécies. Si la requête examinée mercredi devrait être rejetée par le Conseil d'État, en revanche, leur dernière demande sur la régulation des MTP sera l'occasion d'un débat juridique à l'issue plus incertaine.

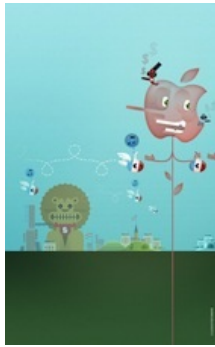
—

Illustrations Flickr CC   Xjs-Khaos et  Thing Three

Retrouvez l'ensemble du dossier :

Apple à livre ouvert et **Où Apple planque ses tunes**

Illustration de Une par Loguy



1. Il ne s'agit pas du décret 2007-510 du 4 avril 2007 qui définit les attributions de l'Autorité de Régulation des Mesures Techniques ou ARMT [\[↔\]](#)
2. ou **Digital Rights Management** DRM en anglais [\[↔\]](#)
3. Le même jour, dans la salle des contentieux de la rue de Valois, les rapporteurs et juges des 10ème et 9ème sous-sections délibéraient sur les requêtes de Benjamin Bayart et French Data Network attaquant aussi la Hadopi. Pour lesquelles le rapporteur public a également demandé un rejet. [\[↔\]](#)
4. verdict dans une quinzaine de jours [\[↔\]](#)

SAM NEUROHACK

le 16 septembre 2011 - 17:40 [•](#) SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Owni revele ce que disait deja Electron libre il y a 4 jours ?

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

CLAIREBERTHELEMY

le 16 septembre 2011 - 17:44 [•](#) SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il ne s'agit pas du décret révélé par ElectronLibre (celui du 29 décembre 2009) mais de celui du 10 novembre 2010.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ZARAA

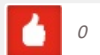
le 16 septembre 2011 - 18:37 [•](#) SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,

*Est ce la même saisine ? Car en fait, l'avocat fait une série de déduction dans laquelle apparaît le décret du 10 Nov. Je pense qu'il y a méconpréhension au départ.
Merci*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

SAM NEUROHACK

le 16 septembre 2011 - 19:01 [•](#) SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est un autre décret ? C'est vraiment fracassant alors.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ZARAA

le 16 septembre 2011 - 19:03 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bon et puis je veux pas vous embêter mais ce que vous dites d'iPod et iTunes est faux... iPod peut être géré pas un autre soft – apple propose même la rustine. C'est l'inverse qui est plus compliqué. Bien que certains s'y amusent.

Autre chose, le DRM Apple n'est qu'un tracker demandé par les majors, et pas une limite de copie ou d'échange (pour la musique, la vid c'est différent, mais là encore c'est sur demande des ayant droit). Y a même une fonction dans iTunes (ouvrez le une fois pour voir...) qui permet et facilite le partage des musiques, App, etc.

Enfin, le pbm avec l'interop est une question de propriété industrielle, et pas l'envie pour Apple de verrouiller. D'ailleurs, personne n'en veut de l'interop.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ARZUL

le 17 septembre 2011 - 11:45 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Un peu d'accord avec le dernier commentaire, je trouve que l'article n'aborde pas le problème de fond (comme article sur iTunes au Lux.), de la sorte il fait des raccourcis rapides entre ce que serait une logique commerciale et des lois en France. En particulier je ne vois pas en quoi Apple est moins interopérable que les autres boutiques. On vent bien légalement des DVD et BlueRay bourrés de DRM et autres verrous.

Bref je ne vois pas la cohérence de la une éditoriale du jour, à part essayer de montrer comme Apple c'est le mal !

Mais en étant un peu plus objectifs, je pense que les exemples sont tellement nombreux, que se focaliser sur Apple ne nous aide pas à embrasser l'intégralité du problème des normes, ayants droits, mondialisation ...

Je vous ai déjà vu en meilleure forme...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ASSELIN

le 18 septembre 2011 - 3:31 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Le verrouillage des produits, marque de fabrique de la pomme"

Je vais dans le sens de Zaraa et Azrul. Si vous aviez suivi cette question depuis plusieurs années, vous vous souviendriez de DADVSI, des premières discussions à portée politiques sur la "licence globale", et bien sure sur l'interopérabilité. A cette époque (avant 2004), Sony avait son propre format de fichiers (incompatible avec le mp3, réputé être un format de piratage...), des plateformes commençaient à revendiquer le leur, les Maisons de disques commençaient à truffier leurs produits de protection anti-copie. La position d'Apple dans ces débats allait plutôt dans le sens de l'interopérabilité et de la possibilité pour le consommateur d'utiliser le périphérique qu'il souhaitait (et plusieurs au besoin) sans avoir à racheter plusieurs fois le même produit.

La question intéressante est de savoir pourquoi la position d'Apple a varié dans le temps.

A cette époque, le consommateur achetait encore massivement en support physique, et le succès de l'ipod pouvait encore être challengé par le numéro 1 historique du baladeur: Sony. Apple cherchait à prendre des parts de marché à des mastodontes et à positionner iTunes. S'attaquant simultanément aux fabricants de lecteurs portables et à l'industrie du disque (qui eux tentaient de capter leur clientèle en fermant les écoutilles), Apple avait tout intérêt à l'ouverture. Depuis la situation a un peu changé: le leader, c'est Apple! Sans surprise, il se retrouve lui même en situation de défendre une position de leader... En dominant, il se dit que si le consommateur doit choisir entre deux solutions incompatibles, il privilégiera celle avec laquelle il a déjà ses marques...

Ce genre de retournement, ou de "microsoftisation" n'a d'ailleurs rien de particulier. Google ou Facebook se sont retrouvés dans cette situation aussi. challenger ou dominer impliquent des stratégies très différentes.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE


HLLWRLD

le 18 septembre 2011 - 21:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"la synchronisation d'un iPod – porte d'entrée des consommateurs dans le système Apple – n'est envisageable qu'avec iTunes. Idem pour l'ajout de morceaux ou vidéos sur l'iPhone."

On peut le faire avec Rhythmbox, pour ne citer que celui-là, sous GNU/Linux.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

RICHARD.S

le 19 septembre 2011 - 17:56 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Sans être fanboy, pourquoi esquiver la Apple Public Source License (APSL) version 2.0 ? La FSF (Free Software Fondation) estime qu'elle remplit les conditions d'une licence de logiciel libre.

Alors quelques bémols, certes, sur <http://www.gnu.org/philosophy/apsl.fr.html> : "La FSF considère maintenant la APSL comme une licence de logiciel libre avec deux problèmes pratiques majeurs, qui rappellent la NPL :

Ce n'est pas un vrai copyleft, parce qu'elle autorise des liens avec d'autres fichiers qui peuvent être entièrement propriétaires.

Elle est incompatible avec la GPL.

Pour cette raison, nous vous recommandons de ne pas réaliser de nouveaux logiciels utilisant cette licence; mais il n'y a pas de problèmes à utiliser ou d'améliorer des logiciels réalisés par d'autres personnes sous cette licence.

À part cela, nous devons nous rappeler que seule une partie de Mac OS X a été diffusée sous la APSL. Même si les défauts fatals de la APSL sont corrigés, et même si les problèmes pratiques sont résolus, cela fait du tort aux autres parties de Mac OS X dont le code source code n'est pas diffusé du tout. Nous ne devons pas juger toute une société sur une seule partie de ce qu'elle fait."

Mais c'est quand même pas mal pour une boîte dont "Le verrouillage des produits, marque de fabrique de la pomme, est un véritable outil de gestion de son écosystème..."

Un OS avec une licence publique que la FSF reconnaît, des machines qui permettent d'installer les 3 systèmes d'exploitation les plus utilisés (GNU/LINUX, Windows, OS X), des milliers de logiciels du monde libre unix en accès direct et gratuit (via macport par exemple)...

Je veux bien qu'on critique des politiques commerciales limites, mais de là à faire passer la firme pour des affreux du monde des logiciels propriétaires qui tentent de tout verrouiller comme Microsoft, je crois qu'on nage un peu en plein délire. Mais bon. Ce doit être la mode de se payer des pommes :-)

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

DUDE

le 20 septembre 2011 - 10:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Si OWNI est fatigué les internautes prennent le relais. Vous pouvez être fier. Mais réveillez-vous ! J'ai appris plus en lisant les commentaires que l'article !

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

ASSELIN

le 20 septembre 2011 - 14:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Richard.S

"Je veux bien qu'on critique des politiques commerciales limites, mais de là à faire passer la firme pour des affreux du monde des logiciels propriétaires qui tentent de tout verrouiller comme Microsoft, je crois qu'on nage un peu en plein délire"

Merci pour votre commentaire précis et instructif. Je suis d'accord avec vous sur la conclusion. Néanmoins il n'est pas inutile de rappeler à Apple de se tenir loin des

doctrines pro-verrouillages et anti-concurrentielles, dont le maître absolu reste évidemment Microsoft. Apple, ou Google, ou Skype, ou d'autres firmes qui se sont hissées, après la préhistoire informatique (après la crise de 2001) jusqu'aux sommets l'ont fait parce que leur produit était bon ET parce que leur approche sociétale était la plus avancée, la "mieux habitable", la plus convaincante. Il doivent donc se souvenir de cette petite histoire, et garder à l'esprit qu'au pays de la concurrence les pentes peuvent se prendre dans les deux sens...

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

PIERRE STONE

le 25 septembre 2011 - 10:24 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cette position "fermée" d'Apple a toujours été pour moi une déception, de la part d'une firme qui a lancé le Macintosh en 1984 avec un célèbre film fondé sur la liberté. C'est une restriction, mais Apple n'est pas le seul à la pratiquer. Il y a aussi d'autres restrictions inquiétantes, par exemple avec les tablettes : vous devez charger des applications, c'est donc une restriction importante de l'accès au web, vous n'avez pas accès à tout, comme avec un ordinateur + navigateur. À quand une tablette avec Firefox ou Safari ou Opera ?

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

1 ping

SCiencextra » Blog Archive » Hadopi plus fort que Apple le 19 octobre 2011 - 22:55

[...] y a quelques semaines, OWNI révélait l'existence d'une autre requête d'Apple, dans les dossiers en cours du Conseil d'État, la troisième [...]